

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
du 15 OCTOBRE 2018 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : J. DUBOUT - E. MARTIN - F. PERRET - S. FILOCHE - P. HEIDELBERGER - JM. JOANNES - A. LECLERE - C. CAMPO - (Adjoints) - N. BLOUQUY - C. LATHOUD - E. HEDRICH - G. SCHWINTE - R. PERRET - R. MERLEAU - B. BOULAGNON - D. ROTH. - D. DEVISCOURT

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : P. CURCIO

1 - Nomination du secrétaire de séance

P.HEIDELBERGER est nommé secrétaire de séance

2 – Vote du conseil municipal sur le projet de regroupement de la commune nouvelle associant Grilly – Sauverny - Versonnex

Le maire rappelle la consultation citoyenne du 14 octobre ainsi que les résultats du scrutin. Il rappelle également l'engagement initial pris par les 3 maires : 3 communes sinon rien. Il tient à souligner que ce scrutin s'est très bien déroulé, dans une ambiance sereine et sans agressivité. Pour preuve, nous n'avons comptabilisé aucun bulletin nul ou blanc.

Bien sûr des questions se posent sur la possibilité de réunir Versonnex et Sauverny. Dans ce cas-là, il s'agirait d'un autre projet mais qui n'est pas envisageable actuellement en raison du délai beaucoup trop court pour relancer l'idée et saisir le Préfet. P. HEIDELBERGER ajoute que les citoyens ont voté pour un regroupement à 3 et qu'on ne peut décemment pas leur imposer un mariage à 2 maintenant.

E.MARTIN a eu personnellement beaucoup de retours de citoyens qui ont voté contre parce que Grilly ne leur semblait pas pertinent.

N.BLOUQUY ajoute qu'il faut attendre les prochaines élections municipales pour lesquelles les listes auront certainement une ligne dans leur profession de foi, proposant la réunion de Versonnex avec Sauverny.

JM.JOANNES, pour lui, dit que d'un point de vue politique, les scores de Versonnex et Sauverny sont un beau résultat. En revanche, il se demande si pour Grilly, il n'y a pas là, au vu du résultat, un désaveu personnel de Mme le maire.

N.BLOUQUY salue le travail effectué par le groupe qui s'est chargé de réfléchir sur ce projet de regroupement, et les remercie pour la clarté et les précisions des informations et des documents rédigés transmis aux administrés.

Enfin, le maire tient à signifier son regret pour la démission de JM.CHARREAU et des raisons qui ont motivé ce départ. Il était un atout précieux au sein des commissions dont il avait la charge. Toutefois, le maire estime que tout le monde a été écouté et que les débats au sein du conseil ont malgré tout été démocratiques. Il en profite pour les remercier de leur écoute au cours de ces derniers mois.

Puis le maire propose la rédaction de la délibération suivante :

« Conformément aux règles de la consultation publique qui a eu lieu le 14 octobre 2018 concernant le projet de création d'une commune nouvelle regroupant Grilly Sauverny Versonnex, le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire du 15 octobre pour se prononcer sur l'opportunité de ce regroupement.

Au regard des résultats obtenus sur chaque commune :

- ***Sauverny : 78.9 % en faveur du OUI, avec une participation citoyenne de 44 % des inscrits***
- ***Versonnex : 68.7 % en faveur du OUI, avec une participation citoyenne de 31.3 % des inscrits***
- ***Grilly : 86.3 % en faveur du NON, avec une participation citoyenne de 59 % des inscrits***

La commune de Grilly n'étant, de facto, plus partie prenante dans le projet, le conseil décide de ne pas solliciter Monsieur le Préfet pour la création de cette commune nouvelle. »

L'ensemble des conseillers est favorable à cette délibération telle que proposée par le maire.

3 - Informations diverses

- Redistribution des commissions dont JM.CHARREAU avait la charge :
 - Environnement : Gérald SCHWINTE
 - Transports : Patrick HEIDELBERGER
- Le maire explique que la réforme des modalités d'inscription sur les électorales, entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. En effet, le décret précise la mise en place de commissions de contrôle créées par la loi, qui se

substituent aux commissions administratives existantes. Il convient par conséquent de nommer simplement 5 conseillers (3 de la première liste, 2 de la deuxième) sans délibération. Les conseillers volontaires pour siéger lors de ces commissions sont :

- Nicolas BLOUQUY
 - Roxane PERRET
 - Catherine LATHOUD
 - Roland MERLEAU
 - Brigitte BOULAGNON.
- Projet d'installation d'une borne électrique à Versonnex : F.PERRET informe qu'il participera à la réunion du 16 octobre organisée pour ce projet. Il précise qu'il s'agira de borne universelle et que la commune percevra une redevance. L'installation et le suivi de ce matériel seront assurés par l'entreprise SPI.
 - Transports à la demande : E.MARTIN informe que ce projet a été étudié en réunion inter CCAS. Il est demandé à chaque CCAS de monter un dossier répertoriant les besoins liés à ce type de transport (loisirs, visites médicales, trajets hopitaux,...) tous âges confondus. Ce point est inscrit à l'ordre du jour du CCAS du jeudi 18 octobre.
 - Concernant le transport, le maire annonce que normalement, début décembre 2018, le bus ne descendra plus à Cornavin. Nous n'avons toujours de retour sur la réunion demandée à ce sujet aux TPG et les usagers de cette ligne ne sont toujours pas avertis de ce retrait.

La Séance est levée à 21 h

Fait à Versonnex, le 16 octobre 2018

Le maire,
Jacques DUBOUT